

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_138 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT 2022-2027

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Le Département du Cantal a adopté un dispositif de soutien financier spécifique dédié aux territoires couverts par un EPCI à fiscalité propre dénommé Contrat Cantal Développement. Ce fond est destiné à soutenir des projets d'équipements structurants en lien avec la stratégie de développement du territoire et celle portée par le Projet pour le Cantal défini par l'assemblée départementale. Cette contractualisation pluriannuelle entend couvrir la période 2022-2027.

Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, l'enveloppe d'aide maximale allouée sur la période a été fixée à 2 640 000 €. Les projets susceptibles d'être aidés sont à la fois des projets portés par l'intercommunalité, ses communes membres ou des associations du territoire.

Au vu de l'avancement des différents projets identifiés, il a été retenu de ne contractualiser à ce jour que sur un montant de 2 250 000 €, consacré au financement de :

- 7 projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale pour un soutien de 1 531 000 € ;
- 6 projets communaux pour une aide totale de 647 000 € ;
- 2 projets associatifs cofinancés à hauteur de 72 000 €.

La liste des projets retenus est détaillée dans l'annexe jointe.

Il est rappelé que, pour chaque projet du contrat, le maître d'ouvrage concerné doit ensuite adresser un dossier complet au Département, pour solliciter l'octroi effectif de l'aide envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le programme d'opérations associé au Contrat Cantal Développement 2022-2027, tel que joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à signer tous les actes y afférents.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.